

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2024_0080

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 28 JUIN 2024,
L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit juin, à 19h00,

Le Conseil municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, mairie principale, sous la présidence de **M. VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS : M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, Mme TROQUIER, M. RATOUCHEIAK, Mme JEGATHEESWARAN, Mme SABOUNDJIAN, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. DUJARDIN, Mme VISKOVIC, Mme CAMARA-SAKHO, Mme ROTOMBE, Mme VICTOR-LE ROCH, Mme NATALE, Mme RAJAONAH, Mme DAGUILLANES, M. DOTE, Mme JULIAN, M. TATI, M. BEGUE, Mme MONIER, Mme PERUGIEN, M. KONTE, M. CASSE, Mme GRANGIE.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. BRICOGNE, qui a donné pouvoir à M. TIENG, M. TRIEU qui a donné pouvoir à Mme VISKOVIC, M. ROSENMANN qui a donné pouvoir à Mme CAMARA-SAKHO, M. ABOUDOU qui a donné pouvoir à Mme NATALE, Mme SAFI qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. DRAME, M. SEIDL.

Soit 31 élus présents ou représentés à l'ouverture de séance (quorum fixé à 17 élus présents ou représentés).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIAN

17) DISSOLUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ENTRETIEN DES VÉHICULES LÉGERS ET DES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-21-1 et L. 1414-3

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération DEL2022_0121 du 23 septembre 2022 chargeant Monsieur le Maire de signer la convention constitutive du groupement de commandes, entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et les communes membres, visant à la passation d'un marché public relatif à l'entretien des véhicules légers et des véhicules utilitaires légers, désignant la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne en qualité de coordonnateur, et désignant les membres représentant la commune de Noisiel à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

VU la convention constitutive du groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne et les communes membres, visant à la passation d'un marché public relatif à l'entretien des véhicules légers et des véhicules utilitaires légers, signée le 20 décembre 2022,

CONSIDÉRANT la consultation lancée le 9 octobre 2023 par le coordonnateur en procédure formalisée d'appel d'offres ouvert au nom et pour le compte des membres du groupement, décomposée en 2 lots :

- lot 1 : entretien et réparation des véhicules légers et véhicules utilitaires légers
- lot 2 : réparation de carrosserie et peinture des véhicules légers et véhicules utilitaires légers

CONSIDÉRANT les deux offres irrégulières remises au titre du lot 1 et la déclaration par le coordonnateur de lot infructueux,

CONSIDÉRANT l'offre unique remise au titre du lot 2 et la déclaration par le coordonnateur de lot sans suite pour insuffisance de concurrence après concertation avec l'ensemble des communes membres du groupement,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE la dissolution du groupement de commandes conformément à l'article 8 de la convention constitutive qui prévoit que « le groupement est dissout sur décision de l'ensemble des assemblées délibérantes et/ou instance décisionnaire de chaque membre, notifiée au coordonnateur, formalisée par écrit et signée de l'ensemble des adhérents ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

suite DEL2024_0080

dissolution du groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public
des véhicules utilitaires légers (3)

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 077-217703370-20240628-DEL2024_0080-DE



POUR EXTRAIT CONFORME